

1^{er} Open d'Yzeure (-2400)

Règlement intérieur

Article 1 : Organisateur

La compétition est organisée par le Club d'Echecs d'Yzeure et se déroulera le Samedi 19 et Dimanche 20 Novembre 2022. La compétition est homologuée FIDE et les parties seront comptabilisées pour le classement lent de Décembre 2022.

La compétition est ouverte à tout joueur licencié A pour la saison en cours à la FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE et dont le classement ne dépasse pas 2400 Elo.

La compétition comprend 2 tournois : Open A (1600 Elo et plus) et Open B (moins de 1600 Elo).

Chacun des tournois sera limité à 20 places.

Article 2 : Lieu de la compétition

Le tournoi se déroulera au Foyer de la Baigneuse – 11, Rue de la Baigneuse 03400 Yzeure.

Article 3 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 25 € pour les adultes et à 15 € pour les jeunes jusqu'au 18 Novembre 2022.

A compter du 19 Novembre 2022, les droits d'inscription seront majorés à 30 € pour les adultes et à 20 € pour les jeunes.

Article 4 : Tournois, Nombre de rondes et cadence

Les tournois se dérouleront en 5 rondes, à la cadence de 60 minutes pour chaque joueur, avec un incrément de 30 secondes par coup dès le 1^{er} coup de la partie.

L'Open A est réservé aux joueurs ayant un classement Elo lent entre 1600 et 2400.

L'Open B est réservé aux joueurs ayant un classement Elo lent maximum de 1600.

Un joueur classé entre 1500 et 1600 pourra exceptionnellement s'inscrire à l'Open A, sous dérogation de l'organisateur et de l'arbitre. En dessous de 1500, aucune dérogation ne sera accordée.

Article 5 : Pointage et horaires des rondes

Le pointage sera à faire auprès de l'arbitre le 1^{er} jour du tournoi, entre 9h et 9h45.

Les joueurs pourront également pointer par sms auprès de l'arbitre (06.20.98.67.83) le 1^{er} jour du tournoi, entre 9h et 9h45, et être appariés à la 1^e ronde, sous condition que les droits d'inscription aient été réglés.

1^{ère} ronde le samedi 19 à 10h

Ronde 2 et 3 le samedi en fonction de l'heure de fin des parties.

Ronde 4 le dimanche 20 à 10h

Ronde 5 le dimanche 20 à 14h

Remise des prix prévue vers 17h30-18h

Article 6 : Règles applicables

Les règles du jeu applicables sont celles en vigueur au dernier congrès de la FIDE et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre.

Article 7 : Appariements

Seuls les joueurs ayant pointé et réglé les droits d'inscription seront appariés à la 1^{ère} ronde.

Les joueurs préinscrits arrivant en retard ne seront appariés qu'à partir de la 2^e ronde, sous réserve que les droits d'inscription aient été réglés au préalable.

Les joueurs seront appariés au système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) avec le logiciel PAPI (Version 3.3.6).

Le dernier classement Elo publié par la FIDE sera utilisé pour les appariements.

Article 8 : Classement et départages

Les joueurs seront classés selon le nombre de points de partie obtenus : 1 (gain), ½ (nulle), 0 (perte).

Pour les joueurs ex-aequo, le départage se fera selon les critères suivants :

- 1) Buchholz tronqué
- 2) Buchholz
- 3) Performance

Article 9 : Coups illégaux

En application des règles de la FIDE, la partie sera perdue après le 2^e coup illégal joué et achevé par l'appui sur la pendule.

Article 10 : Délai de forfait

L'article 6.7 du Livre de l'Arbitre portant sur les retards est appliqué comme suit :

Si un joueur n'est pas présent au lancement d'une ronde, l'arbitre démarrera la pendule et le joueur absent verra son temps s'écouler jusqu'à ce qu'il arrive.

- Tout joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec un retard de 20 minutes ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra sa partie par forfait.
- Si les deux joueurs sont absents au début de la ronde, seul le joueur ayant les Blancs verra son temps s'écouler. Le délai de forfait restera applicable aux deux joueurs.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié à compter de la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée auprès de l'arbitre par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Sans réponse satisfaisante sous quinzaine, une suspension de licence d'une durée de 3 mois sera infligée par le Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage, conformément aux règlements fédéraux (Art. 23.1 et 23.2 du RIDNA dans le Livre de l'Arbitre).

Article 11 : Partie nulle

Les joueurs peuvent proposer ou conclure une partie nulle par accord mutuel. Toutefois, afin d'éviter les nulles « de salon », le consentement de l'arbitre est requis pour les propositions de nulle formulées moins de 30 coups après le début de la partie.

Si un joueur reçoit une offre de nulle avant l'achèvement du 30^e coup des Noirs, il devra prévenir l'arbitre. Son adversaire sera alors sanctionné pour la gêne occasionnée.

Deux joueurs faisant une nulle par accord mutuel avant cette limite sans le consentement de l'arbitre pourront être sanctionnés.

Si un pat ou une position morte se présente, les joueurs doivent appeler l'arbitre avant de ranger les pièces pour qu'il valide le résultat.

En cas de répétition de position, le joueur au trait est autorisé à demander la nulle à l'arbitre.

Article 12 : Appareils électroniques

Il est interdit aux joueurs de détenir un appareil électronique (portable, outil d'analyse, ...) dans la salle de jeu. Tous les appareils de ce type devront être éteints et rangés.

Si un joueur possède un appareil en main et/ou que celui-ci émet du bruit, l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur et décidera du résultat de l'adversaire.

Si un joueur nécessite une exception à cet article (portable devant rester allumé pour des raisons professionnelles ou médicales, ...), il devra en informer l'arbitre avant le début du tournoi. L'arbitre, à son entière discrétion, décidera ou non d'accorder l'exception au joueur.

Article 13 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Echecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, de sources d'information ou de conseils. Il est interdit de parler de parties en cours.

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu étant définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs.

Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

Article 14 : Commission d'appel

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer.

Toutefois, un joueur pourra faire appel, par écrit, d'une décision de l'arbitre à l'issue de sa partie auprès de la Commission d'appel du tournoi.

La Commission d'appel se réunira selon l'article 4.2 du RIDNA dans le livre de l'arbitre et prendra une décision conforme ou différente de celle de l'arbitre. Cette décision, appliquée pendant la durée du tournoi, peut ultérieurement faire l'objet d'un appel devant la Commission d'Appel Sportif.

La composition de la commission d'appel est la suivante :

- 1) MARTINEZ Romain – Arbitre principal du tournoi.
- 2) ZOLLINO Anthony – Président du club d'Yzeure, organisateur du tournoi.
- 3) XXX – 1^{er} joueur avec le plus fort Elo, représentant des joueurs.

Suppléant pour remplacer un joueur membre de la commission qui se trouverait preneur dans une décision d'appel : XXX - 2^e joueur avec le plus fort Elo.

Article 15 : Equipe d'arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Romain MARTINEZ, AFO2 agréé FIDE.

L'arbitre adjoint est Sacha MICOLLIER, Stagiaire AFC.

Article 16 : Conditions particulières

Les analyses de parties et la vente de littérature échiquéenne sont interdites dans la salle de jeu.

Une annexe jointe au présent règlement précise les règles particulières concernant la situation sanitaire à respecter par les joueurs, spectateurs et membres de l'équipe d'organisation du tournoi.

Article 17 : Liste des prix

La liste détaillée des prix et de leur modalité d'attribution sera affichée dans la salle du tournoi au plus tard avant le début de la 3^e ronde.

Article 18 :

Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre

Romain MARTINEZ

L'organisateur

Anthony ZOLLINO